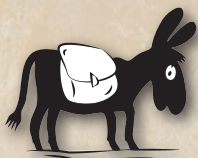


→ Quelques conseils et règles à suivre :

- Ne perturbez pas la tranquillité des animaux
- Refermez les barrières et clôtures derrière vous
- Tenez en laisse vos animaux de compagnie
- Ne sortez pas des sentiers balisés
- Ne faites pas de feu de camp en pleine nature
- Ne laissez aucun déchet derrière vous
- Ne cueillez pas de fleurs
- Prévoyez une tenue et des chaussures adéquates !
- Emportez une bouteille d'eau et un chapeau !

→ LA BALAD'ÂNE



Sur ce sentier, vous pouvez découvrir en autonomie le plaisir de la randonnée pédestre accompagné de votre âne bâté. L'occasion de parcourir le marais à votre rythme et sans contrainte.

+ d'infos : Pôle des Espaces Naturels du Marais poitevin

A savoir...

Les bouses séchées



Parmi les menus profits que tout un chacun pouvait retirer du marais, figurait l'utilisation des bouses séchées comme combustible !

→ À Lairoux, il est notifié que "Tous les habitants de la commune ont un égal droit à l'enlèvement des bouses." Pourtant un compte rendu de conseil municipal de 1843 spécifierait vouloir réserver aux plus pauvres le droit de ramasser les bouses. Décision annulée par la suite par le Préfet qui estimera que «la bouse appartiendra au premier qui s'en emparera».

Jusqu'à dans les années 1930, les Lairousiens ont donc eu pour habitude de construire dans le communal, des «pilots de bouses» qu'ils marquaient par un signe distinctif d'appartenance (coquilles d'huîtres, fragments de vaisselle, etc.). Jusqu'au début des années 1980, un retraité, dernier utilisateur de ce combustible dans la commune, parcourait encore le communal quotidiennement, avec sa brouette pour y «lever» des bouses.

+ d'infos : lesrouches.free.fr

Situation géographique



Plus de renseignements...

OFFICES DE TOURISME DU PAYS NÉ DE LA MER

- L'AIGUILLON-SUR-MER 02 51 56 43 87
www.laiguillonsurmer-tourisme.fr / contact@laiguillonsurmer-tourisme.fr
- LA FAUTE-SUR-MER 02 51 56 45 19
www.tourisme-lafautesurmer.fr / contact@tourisme-lafautesurmer.fr
- LA TRANCHE-SUR-MER..... 02 51 30 33 96
www.latranchesurmer-tourisme.fr / contact@latranchesurmer-tourisme.fr
- LUÇON 02 51 56 36 52
www.tourisme-lucon.com / officetourisme.lucon@orange.fr
- ST-MICHEL-EN-L'HERM..... 02 51 30 21 89
www.paysnedelamer-tourisme.fr / contact@paysnedelamer-tourisme.fr

POINT Î DU PAYS NÉ DE LA MER

- ST-DENIS-DU-PAYRÉ..... 02 51 28 41 10
poledesespacesnaturels@gmail.com

Sentier pédestre Les Ardillers



Pays de la Baie de l'Aiguillon - Luçon

LAIROUX Marais Poitevin



3h30



10,5km



Parking place de l'église



Départ de la place de l'Eglise



Balisateur trait jaune



Point de départ



Autre point d'intérêt



Aire de pique-nique

Traversée de route
départementaleObservatoire
du GorgeaisBois
des Haintoux
Refuge pour la biodiversité

Papillon Citron



Le Demi-bleu



Barge à queue noire

➔ Lairoux vient de *Leiros* qui pourrait signifier «marécageux». Le village de Lairoux domine le marais inondable de la vallée du Lay. Il est situé sur une presqu'île calcaire en bordure du lit majeur du Lay, entre terre d'Ardille (argile) et terre de Groie (calcaire). Le sentier offre une variété de paysages, prairies inondables, coteaux calcaires, plaines et chemins ombragés.

1 L'église St Pierre ➔ Culminant sur un des points hauts de l'ancienne presqu'île, elle fut à l'origine un prieuré dépendant de l'Abbaye de Saint-Michel-en-l'herm. Sa première mention connue remonte à l'année 1109. De l'ancienne église du XIV^es., endommagée en 1427, puis incendiée en 1568, ne subsiste que le choeur. La nef et le clocher actuels ont été reconstruits au milieu du XIX^es.

2 Benoîte commune ➔ Fréquente dans les bois et les endroits ombragés, cette plante discrète réserve des saveurs culinaires insoupçonnées : ses racines dégagent un parfum de dou de girofle.

3 Les papillons ➔ Le sentier des Ardilles offre de bonnes conditions d'observation des lépidoptères qui affectionnent les milieux ensoleillés et abrités du vent. Admirez Apollons, Bombyx et autres Vanesses aux couleurs chatoyantes et au vol si gracieux...

4 Les Voureuils ➔ la commune est constituée de plusieurs hameaux : le Bourg, le Gorgeais, le Jauger, l'Oulerie et les Voureuils.

5 La Chevaleraie et les Seigneuries ➔ Sous l'Ancien Régime, deux seigneuries coexistaient à Lairoux : La Mothe-Brémaud (aujourd'hui La Motte) et la Touche-au-Blanc. En 1634, Pierre Citoys, échevin de Niort, épousait Renée Gordien, dame de La Mothe-Brémaud. Avec la dot de celle-ci, il acheta la Touche-au-Blanc. Une pierre gravée érigée à l'entrée de l'église rappelle la mémoire de ces deux familles.

6 Les Groies ➔ La terre de groie se caractérise par un sol beige-rougeâtre, issu de la décalcification du calcaire. Elle comporte généralement des fragments de roche-mère. Sa couleur claire contraste avec le brun des sols du marais composés d'argile.

7 Le Communal ➔ La vaste prairie communale, dont la charte de fondation remonte au début du XIII^es., est gérée par la commune. Propriété indivise des habitants, les éleveurs y font paître leurs troupeaux en commun, d'avril à décembre, moyennant un droit de pacage (*de paître*).

8 La Barge à queue noire ➔ Présente presque toute l'année sur le Marais poitevin, cet oiseau utilise les communaux en période prénuptiale. Son plumage roux orangé du printemps colore joliment le ciel. Son long bec et ses longues pattes sont facilement reconnaissables.

9 L'Orchis pyramidal ➔ Cette fleur sauvage fait partie de la famille des orchidées au même titre que la vanille. Commune dans le secteur, vous pouvez admirer sa belle couleur fuschia sur les pelouses calcaires sèches et sur les bords de chemins.

10 La Bourrache ➔ Plante annuelle très rustique et mellifère, la bourrache est fréquente sur les sentiers des coteaux calcaires secs aux abords des villages. Ses fleurs violettes se consomment et décorent joliment les salades estivales.